

D.2018.07.11.3.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

3 - PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES
3.6 - COVOITURAGE : DECISION SUR LES MODALITES A POURSUIVRE L'APPEL A PROJETS COVOITURAGE.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 approuvé contient dans son plan d'actions un volet innovation, permettant un positionnement de veille face aux évolutions des solutions de mobilités apportées par de nouveaux opérateurs.

Constatant que certaines zones du ressort territorial de Tisséo-Collectivités ne faisaient l'objet d'aucune offre du secteur privé ou d'une offre manifestement insuffisante, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par Tisséo Collectivités, auquel plusieurs opérateurs de covoiturage ont répondu.

Par la suite, le comité syndical du 28 mars 2018 s'est prononcé favorablement sur l'engagement d'un appel à projets covoiturage afin d'expérimenter une solution de covoiturage.

Pour rappel, les fondamentaux de l'appel à projets sont les suivants :

- Cibler prioritairement les zones péri-urbaines des territoires du Muretain Agglo et du Sicoval.
- Se concentrer sur les déplacements domicile-travail orientés vers les pôles d'échanges multimodaux.
- Raisonner en intermodalité d'usage avec le réseau urbain Tisséo.
- Répondre au principe applicable sur le réseau Tisséo « je monte, je valide ».
- Tenir compte de la tarification et de la billettique applicables au réseau Tisséo.

S'agissant d'un appel à projets, aucune enveloppe budgétaire n'est affectée par Tisséo Collectivités à l'opérateur qui sera retenu.

Le calendrier prévisionnel comportait les étapes suivantes :

Etapes réalisées :

- Décision de lancer l'appel à projets : comité syndical du 28 mars 2018.
- Lancement de l'appel à projet : 3 avril 2018.
- Date limite de dépôt des candidatures : 1^{er} juin 2018.
- Pré-sélection en comité d'analyse des candidatures : 6 juin 2018.
- Audition des candidats retenus en phase 1 : 14 juin 2018.
- Jury : 25 juin 2018.

Etapes programmées :

- Choix du lauréat : comité syndical du 11 juillet 2018.
- Contractualisation : septembre – octobre 2018.
- Préparation : de novembre 2018 à février 2019.
- Expérimentation : de mars à novembre 2019.
- Retour d'expérience : d'octobre 2019 à février 2020.

Il est important de préciser qu'une autre expérimentation de covoiturage sera développée à partir de septembre 2018 sur la plateforme aéroportuaire dans le cadre du déploiement du projet CoMMUTE. Les 4 entreprises partenaires de CoMMUTE, soit Airbus, ATB, ATR et Safran, font appel à l'opérateur Karos pour mettre en place un service de covoiturage (en offre groupée) à destination de leur salariés.

Les deux dispositifs feront l'objet d'une évaluation permettant à la collectivité de se prononcer sur l'efficacité du covoiturage de courte distance pour répondre au déplacement domicile-travail à l'échelle de la grande agglomération toulousaine.

En outre, cela doit permettre à Tisséo Collectivités de maîtriser les éléments sur les suites à donner : interfaces et intégration de services covoiturage dans les offres Tisséo, coût du modèle économique, modalités de recours à des opérateurs privés, intermodalité covoiturage / réseau structurant.

1) Candidatures déposées et premières sélections du comité d'analyse

6 opérateurs de covoiturage ont remis un dossier de candidature :

- Weepil.
- Scity.coop.
- Klaxit – Coovia.
- Karos.
- Ekodev – Blablacar – Vinci autoroutes.
- Citygo SAS.

Le comité d'analyse (Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs, Muretain Agglo, Sicoval, CEREMA) s'est réuni le 6 juin 2018 pour prendre connaissance des dossiers de candidatures déposés et évaluer la correspondance entre l'appel à projets et les propositions formulées par les différents candidats, à partir des questions posées dans le dossier de candidature et d'une grille d'évaluation organisée autour de 5 critères :

- La compréhension du contexte local et des problématiques de mobilité.
- La qualité technique et le caractère innovant de la proposition.
- L'évaluation et l'économie de l'expérimentation proposées.
- La qualité de la candidature.
- Le respect du nouveau dispositif RGPD.

Sur la base de ces critères d'évaluation, deux propositions d'expérimentation n'ont pas été retenues :

- Weepil.
- Citygo SAS.

Sur cette base, les 4 candidats restants ont été invités à l'audition du 14 juin 2018, ouverte par ailleurs aux membres du Jury (1 seul membre a participé à cette séance d'audition). Les candidats disposaient de 30 minutes pour présenter leur offre d'expérimentation sur le territoire, suivi d'un temps d'échanges avec le comité d'analyse et le membre du Jury.

A l'issue des auditions et du jury, un consensus a fait apparaître les points suivants :

Scity.coop :

Réponse qui se distingue des autres opérateurs en raison d'un positionnement plus « social » du service de covoiturage, en appui avec les structures de réinsertion, mais avec des points faibles ou à éclaircir :

- Manque de connaissance du contexte local.
- Opérateur peu déployé sur d'autres territoires.
- Nécessite un développement de chèque covoiturage, sans retour d'expérience à ce jour.
- Gouvernance coopérative : implication de Tisséo.

Klaxit-Coovia :

Bonne réponse à l'appel à projets covoiturage mais des points nécessitent un positionnement de la collectivité :

- Interfaces en termes d'interopérabilité.
- Prise en compte de l'intermodalité TC / Covoiturage
- Prise en compte du modèle économique dans la programmation d'exploitation.
- Modalités de déploiement sur les territoires cibles à préciser.

Karos :

Bonne réponse à l'appel à projets covoiturage mais des points nécessitent un positionnement de la collectivité :

- Interfaces en termes d'interopérabilité.
- Prise en compte du modèle économique dans la PPE.
- Territoire d'expérimentation à l'échelle du ressort territorial, même si les territoires cibles apparaissent comme prioritaires.
- Temporalité de l'expérimentation (temps plus long proposé).
- Interface avec CoMMUTE.

Ekodev – Blablacar-Vinci Autoroutes:

Réponse groupée de trois prestataires mais non contextualisée et territorialisée par rapport aux attendus de l'appel à projets :

- Peu de prise en compte des deux territoires cibles.
- Pas de prise en compte de l'intermodalité.
- Passe par les entreprises pour développer l'expérimentation.
- Interrogation sur l'interface billettique Tisséo et sur le coût à prendre en charge par Tisséo dans sa programmation d'exploitation.

2) Suite de la démarche de l'appel à projets covoiturage

Les candidatures reçues montrent qu'il existe autant de scénarios de fonctionnement AOM/fournisseurs de service covoiturage que de services différents. Les modèles économiques derrière ces scénarios restent à définir. Ce sera l'objet de la phase de préparation de l'expérimentation.

Ainsi, au-delà de l'évaluation de l'impact du service retenu pour les usagers, l'expérimentation à lancer dans le cadre de cet appel à projets doit permettre à Tisséo Collectivités de mettre à l'épreuve un ou plusieurs de ces scénarios. L'objectif sera d'identifier de bonnes pratiques et des points d'amélioration, et de commencer à se forger une idée sur le positionnement que Tisséo Collectivités pourrait avoir dans le futur vis-à-vis des fournisseurs de services de covoiturage et autres services de mobilité, y compris du point de vue financier.

Compte tenu des réponses apportées par les candidats et de la nécessité d'examiner plus en détail certaines interfaces techniques et financières des propositions d'expérimentation avec le modèle tarifaire et billettique du réseau Tisséo, il est proposé à ce stade de l'appel à projets covoiturage les modalités suivantes :

1/ De délibérer pour poursuivre l'analyse des propositions soumises par les opérateurs afin que Tisséo Collectivités dispose d'éléments complémentaires sur les points suivants :

- Interopérabilité et intermodalité des services de covoiturage proposés et le réseau Tisséo.
- Prise en compte des modèles économiques dans la programmation pluri-annuelle d'exploitation de Tisséo.
- Organisation sur les territoires cibles et interfaces avec le ressort territorial.
- Prise en compte d'autres besoins de déplacements domicile / travail et hors heure de pointe.
- Interface IV et communication.
- Calendrier d'expérimentation.

2/ D'opérer au classement suivant :

- 1 : Karos
- 2 : Klaxit-Coovia.
- 3 - 4 : Scity.coop et Ekodev-Blablacar-Vinci

3/ De poursuivre les discussions avec les opérateurs Karos et Klaxit-Coovia compte tenu de leurs propositions répondant le mieux au cadre d'expérimentation souhaité par Tisséo Collectivités.

4/ De réunir à nouveau le jury courant septembre 2018 et de proposer lors d'un prochain comité syndical de l'année 2018 le choix de l'opérateur.

5/ De recalculer le planning de l'expérimentation en conséquence.

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

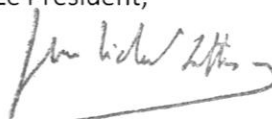
ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités formulées dans la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES